



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 551

Texte de la question

M. Pierre Goldberg attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation très préoccupante des CEMEA occasionnée par le précédent gouvernement qui a suspendu le versement, depuis le 1er janvier 1997, des moyens financiers apportés jusque-là par le ministère de l'éducation nationale aux CEMEA au titre des actions complémentaires de l'école publique, même si une subvention conservatoire correspondant à 17 % du financement de 1996 est envisagée pour le premier semestre 1997. Ce montant est néanmoins dérisoire eu égard aux engagements et aux activités éducatives mises en oeuvre pendant la même période. Cette décision porte un coup sévère au partenariat historique construit sans discontinuer depuis la Libération, entre le ministère de l'éducation nationale et les mouvements complémentaires de l'école publique. Les CEMEA agissent au quotidien pour la formation des cadres de centres de vacances et de loisirs, pour lutter contre les inégalités, pour permettre à chacun d'accéder à l'éducation, la culture, la formation et développer une citoyenneté active. Un grand nombre d'animateurs bénévoles ou professionnels s'y investissent ainsi que dans différents dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, dans diverses actions de formation du citoyen tout au long de sa vie. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Association éducative complémentaire de l'enseignement public, les CEMEA sont l'un des principaux partenaires du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ce partenariat se traduit chaque année par le versement d'une importante subvention à laquelle s'ajoute la mise à disposition d'un certain nombre de personnels enseignants. Toutefois, en raison des sérieuses difficultés financières qu'a rencontrées dernièrement l'association, et qui l'ont conduite à adopter un sévère plan de redressement, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a été contraint, en début d'année, à lui suspendre momentanément son aide, conformément aux règles prévues en matière de financement public des organismes à caractère associatif. Simultanément, une mission d'inspection conjointe avec les ministères chargés des affaires sociales et de la jeunesse et des sports était diligentée afin de dresser un bilan précis de la situation financière des CEMEA. Le rapport de cette mission, remis aux ministres concernés dans le courant du mois de mai, ayant conclu à la viabilité de l'association, il a été décidé naturellement de maintenir le soutien du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en lui attribuant une subvention pour 1997 égale à celle perçue l'année précédente.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Goldberg](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 551

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2237

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3830